

Extrait des délibérations

du Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace

N° CD-2021-3-8-2

Séance du lundi 15 février 2021

RAPPORT BUDGETAIRE 2021 : BATIMENTS HORS COLLEGES, MOYENS GENERAUX ET FONCIER

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, , MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT Alain donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
M. HEMEDINGER Yves donne procuration à Mme DIETRICH Martine
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe

Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia
Mme RAPP Catherine donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

EXCUSE :

M. SCHULTZ Denis

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission de l'Efficacité financière et de la Performance administrative,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ inscrit, au titre du Budget primitif 2021 au titre des bâtiments hors collèges, des moyens généraux et du foncier :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 19 679 762,25 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 34 784 578,57 € et un total d'autorisation de programme de 30 141 699,54 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 837 455,74 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 6 736 189,97 € et un total d'autorisation de programme de 516 188,97 €.
- ❖ prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport.

- ❖ adopte les programmes pluriannuels d'investissement (P.P.I.) bas-rhinois et haut-rhinois ainsi que le programme pluriannuel de maintenance (P.P.M.) bas-rhinois, joints en annexe, dont les moyens et les ajustements seront votés chaque année au budget primitif.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité